



# Informations municipales

Décembre 2021

N° 72



Plus d'informations sur  
[www.waldolwisheim.fr](http://www.waldolwisheim.fr)

## Commune de WALDOLWISHEIM



### LE MOT DU MAIRE

Chers citoyens, chères citoyennes,

2021, l'An II de la pandémie « Covid » n'est pas la dernière année de la crise sanitaire. Cependant, nous commençons à vivre avec le virus grâce à la vaccination. L'activité économique est soutenue dans presque tous les domaines.

Localement, les matinées citoyennes, rencontres de travail du samedi matin, ont repris. Je tiens à remercier les bénévoles pour leurs engagements très variés : désherbage, jardinage, terrassement, constructions...

La vie associative est au ralenti et de nombreuses manifestations ont été annulées ou reprogrammées. L'élaboration des agendas est aléatoire.

Ce virus n'a pas fini de nous toucher dans notre chair, de perturber nos fonctionnements et de nous diviser dans certaines situations.

Mais nous nous adaptons, nous progressons dans la gestion de la crise, nous évoluons positivement. Ensemble, nous franchirons les obstacles à venir.

Dans cet esprit de fraternité, mutualisons nos énergies afin de poursuivre les entreprises collectives qui dynamisent et renforcent le vivre ensemble.

En cette période de fêtes, respectons les gestes barrière qui permettent les rencontres et... sauvent des vies.

Au nom de toute l'équipe municipale,

*Je vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente mes meilleurs  
vœux de santé, de réussite et de paix pour l'année 2022.*

Le maire, Marc WINTZ

Réalisation :  
Mairie de Waldolwisheim

Permanences :  
mardi 16h30 à 19h  
vendredi 17h à 19h30

☎ 03.88.70.20.24  
[waldo.mairie@wanadoo.fr](mailto:waldo.mairie@wanadoo.fr)

🌐 : [www.waldolwisheim.fr](http://www.waldolwisheim.fr)

Impression : Saverne Repro Couleurs

## Dématérialisation des autorisations d'urbanisme



Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, la SVE s'appliquera **aux demandes d'autorisations d'urbanisme** (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont Waldolwisheim, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

**Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée.** Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

**Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité** pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.



Pour aller plus loin :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>

# Les énergies renouvelables citoyennes : une réalité dans le Pays de Saverne

Depuis 2018, Centrales Villageoises du Pays de Saverne a financé pour plus de 350 000 EUR d'installation de panneaux photovoltaïques (environ 1 600 M2).

Ce sont actuellement 9 centrales photovoltaïques qui produisent des **énergies renouvelables citoyennes**, elles sont situées à :

- Saverne (3 écoles + club house de foot),
- Monswiller (entreprise privée),
- Thal-Marmoutier (école-mairie),
- Dossenheim-sur-Zinsel (école + préau),
- Bouxwiller (station d'épuration)

Cela a été possible grâce à l'engagement de presque 140 actionnaires qui ont souhaité investir (placement financier éco-responsable) et s'investir (gouvernance citoyenne) dans une entreprise pleinement engagée dans la transition énergétique.

Avec la confiance des communes et le soutien de la communauté de commune du Pays de Saverne, les porteurs de ce projet éco-responsable ont l'ambition de développer de nouvelles installations chaque année. En effet, de nouvelles toitures seront équipées en 2022 entre autres à Ottersthal et à Steinbourg.

Pour cela, nous avons besoin d'être rejoint par de nouveaux citoyens qui sont prêts à :

- nous aider dans la gestion de l'entreprise Centrales Villageoises
- identifier de nouvelles toitures en sollicitant leurs élus locaux pour la mise à disposition de toits de bâtiments communaux
- devenir actionnaire pour financer ces futures installations (une action = 100 euros ; rentabilité estimée de 2% par an sur 20 ans).

Le projet Centrales Villageoises est un modèle économique stable et reproductible, qui contribue au développement économique du territoire. Il permet une production d'énergie non fossile locale et mobilise ses citoyens pour la transition énergétique du territoire.

Des nouveautés sont envisagées pour fin 2022 :

- encourager les économies d'énergies (défi DECLICS pour les particuliers ou championnat CUBE pour les bâtiments publics/privés et bâtiments d'enseignement)
- accompagner des particuliers dans leur projet d'installation photovoltaïque (3 à 9kWc)
- promouvoir les kits solaires et solidaires (1, 2 ou 4 panneaux).

**Les engagements de la France pour la réduction des gaz à effet de serre et le changement climatique sont aussi ceux des territoires avec et pour les citoyens, les associations, les entreprises et les collectivités qui les composent.**



Centrale photovoltaïque de l'école des Gravières à Saverne  
100 kWc ou 500 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques

### Chiffres clés :

- 137 actionnaires
- 9 installations et 288 kWc installés
- 285 MWh de production électrique prévue par année complète de fonctionnement

**Depuis 2018 : 386 MWh ont été injectés dans le réseau**

**= 27 tonnes de CO<sup>2</sup> évités**

**= 89 arbres plantés**

**= la quantité d'électricité consommée par 83 foyers/an**

*Avec Centrales Villageoises, chacun peut faire sa part et même plus !*

*Rejoignez-nous, devenez acteur de la transition et producteur d'énergies renouvelables.*

**Courriel :** [paysdesaverne@centralesvillageoises.fr](mailto:paysdesaverne@centralesvillageoises.fr)

**Site internet :** [www.paysdesaverne.centralesvillageoises.fr](http://www.paysdesaverne.centralesvillageoises.fr)



## Réduction de l'éclairage nocturne



En date du 30 septembre dernier, le conseil municipal a décidé d'expérimenter une coupure partielle de l'éclairage nocturne, de 0h à 5h du matin.

Cette période de test commencera le 5 janvier ou, dès que cela sera techniquement possible, les circuits ayant des alimentations et des déclenchements variés. Une uniformisation sur l'ensemble du village sera difficile mais l'objectif est de tester afin d'atteindre les objectifs suivants :

1. **Réaliser des économies budgétaires** : l'éclairage public représente 20% des dépenses énergétiques d'une commune et 50% de sa consommation d'électricité.
2. **Limiter la consommation d'énergie** : pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et préserver les ressources naturelles en diminuant la dépendance aux sources importées.
3. **Protéger la biodiversité** : un environnement nocturne est essentiel pour assurer la survie de certaines espèces nocturnes. L'éclairage nocturne perturbe leur cycle de reproduction, tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.
4. **Garantir une meilleure qualité de nuit, pour une meilleure santé humaine** : le rythme biologique de l'être humain est bien défini, actif le jour et au repos la nuit. En prévenant les lumières intrusives la nuit, le sommeil gagne en qualité, au bénéfice de la santé humaine.
5. **Préserver le ciel nocturne** : les halos lumineux urbains limitent l'observation du ciel et nous privent d'un spectacle unique.
6. **Respecter la loi** : des dispositions réglementaires et législatives ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.

### Bon à savoir :

L'extinction de l'éclairage public n'a aucune incidence sur la criminalité et la violence. 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour. Un voleur a autant besoin de lumière que vous pour voir ; il sera d'autant plus visible qu'il fait sombre !

**Communes ayant déjà testé et instauré le dispositif de coupure nocturne** (partielle ou totale) de 0h à 5h :

Saverne, Ottersthal, Gottenhouse, Saessolsheim, Thal-Marmoutier...

### À retenir :

\* (Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

- ➔ **1er janvier 2019** : interdiction des canons de lumière, des rayons laser dans les espaces naturels protégés et dans le périmètre de certains sites astronomiques.
- ➔ **1er janvier 2020** : prise en compte obligatoire des nouvelles mesures sur les nouveaux éclairages installés, et lors du renouvellement des existants.
- ➔ **1er janvier 2021** : mise en conformité du parc existant, si les travaux ne nécessitent pas la création d'un réseau d'alimentation séparé.
- ➔ **D'ici le 1er janvier 2025** : changement des luminaires, s'ils ont une proportion de lumière supérieure à 50% au-dessus de l'horizontale (par ex. lampes boules).

**Le Maire peut-il être tenu pour responsable en cas d'accident lors de l'extinction nocturne de l'éclairage public ?**

**Ce que dit la jurisprudence :**

- ➔ si l'éclairage d'éléments de sécurité routière, ou pouvant constituer un obstacle à celle-ci a été assuré,
- ➔ si la bonne information des habitants a été effectuée

**Alors, le Maire ne peut pas être tenu pour responsable en cas d'accident.**

**Ressenti et retours** : dans le bulletin d'avril, un coupon-réponse vous permettra d'exprimer votre ressenti après les premiers mois d'expérimentation. Le conseil municipal décidera alors d'adapter, de poursuivre ou d'arrêter la démarche.





Passage du Erlengraben avec un tuyau isolé

### Réseau d'eau potable

Comme vous avez pu le constater, le réseau d'eau potable entre Steinbourg et Waldolwisheim a été renouvelé à la fin de l'été. Ces travaux ont permis de remplacer des tuyaux qui avaient presque 70 ans.

### Patrimoine

Une équipe de bénévoles a aménagé le site du calvaire de l'ancienne école maternelle qui avait été déplacé dernièrement.

Les dalles utilisées ont été offertes à la commune.

Croix de chemin sur le Dettwiller-Weg, année 1842.



## ACTIVITÉS DES ASSOCIATIONS ET DE LA COMMUNE

### Repas paroissial

Dimanche 24 octobre, des paroissiens de Waldolwisheim et de la communauté de paroisses du piémont de Saint-Michel se sont rassemblés à la salle polyvalente. Une centaine de convives s'est ainsi retrouvée pour partager un moment convivial autour d'un pot-au-feu bien garni.

Après le repas, la jeune Elodie a eu le privilège de tirer au sort le gros lot de tombola. La chance a souri à Josiane Amann qui s'est vu remettre un grand panier garni par le président du conseil de fabrique, Jean-Claude Heyd. Les bénéfices de cette journée contribueront aux dépenses de fonctionnement de l'église.



Il n'y avait pas foule, mais les visiteurs ont pu découvrir un stand d'impression de cartes de vœux, un stand de décorations artisanales de Noël et apprécier les tartines de saumon fumé, entre autres.

### Marché de Noël

C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est tenu un petit marché ce vendredi 17 décembre en soirée.



Il est déjà l'heure de préparer la rentrée prochaine !

Agenda!



### Votre enfant est né en 2019 ?

Il fera sa rentrée en petite section monolingue ou bilingue au mois de septembre 2022.

Les inscriptions pour la rentrée 2022/2023 auront lieu du 24 janvier au 4 février sur rendez-vous.

Merci de contacter Mme KRAEMER Marie, coordinatrice du Réseau du Sternenberg au 03.88.91.43.31 pour convenir d'un créneau à partir du 3 janvier 2022.

Elle vous transmettra par mail la fiche à compléter pour l'inscription.

Il faudra également vous munir, pour le jour du rendez-vous : du livret de famille, du carnet de vaccination et d'un justificatif de domicile.



## DÉMARCHES ET FORMALITÉS

### Listes électorales : inscriptions, procurations ...

#### Ce qu'il faut savoir :

- L'inscription est automatique pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.
- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. **Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022, par internet ou directement en mairie.**
- Chaque citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale par internet à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>
- L'inscription en ligne est généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site **Service-Public.fr**

#### Pièces justificatives à fournir :



- ✓ Formulaire de demande d'inscription (Cerfa n° 12669\*02)
- ✓ Pièce justificative du domicile (facture, bail, avis d'imposition ...)
- ✓ Pièce d'identité (carte d'identité, passeport).

#### Ce qui change à compter du 1er janvier 2022 :

**Le vote par procuration :** A compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune X pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune Y. De nouveaux modèles de Cerfa seront disponibles. Le mandant devra communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire (le NNE figure sur la carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » sur le site Service-Public.fr).

[maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr)

### Élections 2022

**Présidentielles :**

les 10 et 24 avril 2022

**Législatives :**

les 12 et 19 juin 2022



## Tous vos emballages métalliques, même les plus petits, peuvent être recyclés

Depuis l'adaptation du centre de tri, de nouveaux objets en aluminium peuvent désormais être mis dans les bacs jaunes pour être recyclés. Il s'agit des emballages en aluminium et

des petits objets en aluminium : papiers d'alu, capsules de bouteilles, dosettes de café (en métal uniquement), réceptacles de bougies chauffe-plat, barquettes, etc.



## L'extension du tri à tous les emballages en plastique se prépare !



Plus de 50 % des Français peuvent déjà trier tous leurs emballages, et l'éco-organisme Citeo a ainsi lancé une campagne de communication nationale pour expliquer les nouvelles consignes de tri.

**ATTENTION**, sur notre territoire, l'extension et la simplification des consignes de tri à tous les emballages est en train de se préparer et sera effective au 1er janvier 2023.



Pour en savoir plus : [www.smitom.fr](http://www.smitom.fr)

## Collecte des anciens thermomètres à mercure

Les 18 déchèteries gérées par les syndicats de collecte du SMITOM disposent depuis octobre d'un petit bac de collecte pour les thermomètres à mercure.

La collecte est assurée par le SMITOM et les thermomètres collectés seront traités dans des installations spécialisées.



## Les déchets de polystyrène expansé peuvent être déposés en déchèterie

Depuis le mois d'octobre, le polystyrène expansé blanc (PSE) est collecté dans les 18 déchèteries du territoire du SMITOM. Le PSE collecté est soit broyé et réintroduit dans

la fabrication de nouveaux produits en PSE, soit broyé et compacté pour être revalorisé en produits en polystyrène du bâtiment ou de la vie courante.



## Moins d'imprimés dans vos boîtes aux lettres ?



Chaque année, 700 000 tonnes d'imprimés publicitaires non adressés sont déposés dans les boîtes aux lettres des Français, soit 30 kg de déchets par foyer.

Contribuez à réduire ces déchets en apposant un autocollant Stop Pub sur votre boîte aux lettres ! Il est disponible en mairie sur simple demande.

## Grands anniversaires

- 92 ans** : Mme GUTH née KNORR Jeanne née le 14 septembre 1929  
**89 ans** : Mme TROESCH née VOGT Odette le 28 septembre 1932  
**87 ans** : M. EBERHARDT Charles né le 13 octobre 1934  
**85 ans** : M. WENDLING Charles né le 5 octobre 1936  
**84 ans** : Mme VOLLMAR née LORENTZ Florence le 2 novembre 1937  
**84 ans** : Mme OCHS née KAPPS Marlyse le 18 novembre 1937  
**83 ans** : M. HAUSSER Maurice né le 26 août 1938  
**82 ans** : M. BARTH Antoine né le 29 octobre 1939  
**82 ans** : Mme HEILMANN née SCHNEIDER Céline le 21 novembre 1939  
**81 ans** : M. STEHLI Ernest né le 26 novembre 1940  
**81 ans** : M. ANTONI Bernard né le 5 décembre 1940  
**81 ans** : M. CASPAR Bernard né le 26 décembre 1940  
**80 ans** : Mme CHABLE née CHARLET Danièle le 27 juillet 1941  
**80 ans** : M. SCHNELL Robert né le 15 août 1941  
**80 ans** : M. EBERHART Antoine né le 28 août 1941  
**80 ans** : M. WEISS Alfred né le 15 octobre 1941.



JOYEUX  
ANNIVERSAIRE



*Nos félicitations et nos meilleurs voeux aux heureux jubilaires*

## Naissances

- Louan, Noé, Marin RUSCH** est né le 7 septembre 2021,  
au foyer de Nicolas RUSCH et Sandrine HOENEN, 1, rue de la Côte,  
**Robin SCHULER** est né le 16 septembre 2021,  
au foyer de Guillaume SCHULER et Emilie ANCEL, 21, rue de la Côte,  
**Faustine EBERHARDT** est née le 29 septembre 2021,  
au foyer de Jérémy EBERHARDT et Marie GRIES-DAUL, 19, rue Principale,  
**Elyne RIPAMONTI** est née le 12 octobre 2021,  
au foyer de Boris RIPAMONTI et Laetitia HICK, 19, rue de la Côte,  
**Roxane KRIEGER** est née le 16 décembre 2021,  
au foyer de Lionel KRIEGER et Laura WENDLING, 35, rue Principale.

*Nos félicitations aux heureux parents*

## Mariages

**Hélène DAM et Gaël EHRHART** se sont unis le 7 août 2021

*Nos félicitations et nos meilleurs voeux aux jeunes mariés*

## Décès

**M. Jean Louis SCHAFFNER** est décédé le 09 août 2021 à l'âge de 69 ans

*Nos sincères condoléances à la famille en deuil*



DERNIÈRES  
MINUTES !

Un logement F2 au-  
dessus de l'école sera  
disponible à la location  
à partir de février 2022.

S'adresser à la mairie.

À LOUER



**Le secrétariat de la mairie sera fermé du 23 décembre au 3 janvier inclus**